



Syndicat Mixte
Agence Landaise
Pour l'Informatique

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU MARDI 13 AVRIL 2021

Le 13 avril 2021 à 17h30, les membres du comité syndical de l'Agence Landaise Pour l'Informatique, dûment convoqué, se sont réunis en visioconférence, sous la présidence de Madame Magali VALIORGUE, Présidente.

Présent(e)s :

Dominique BIZIERE, Frédéric CARRERE, Jean-François CHIVRACQ, Colette DESTRADE, Christiane GUIGUE, Marc LAFOURCADE, Patrice LARTIGUE, Ambre LAVEUR-BERRUYER, Karl MADER, Magali VALIORGUE.

Excusé (e)s /représenté(e)s :

Mathieu ARA, Quentin BENCHETRIT, Jeanne COUTIÈRE, Didier GAUGEACQ, Odile LAFITTE, Philippe LAMARQUE, Serge LASSERRE, Thierry LECERF, Corine MANCICIDOR, Pascal MARTINEZ, Adeline VERGEZ

Xavier FORTINON à Magali VALIORGUE

Date de convocation par voie dématérialisée : le 06 avril 2021

Secrétaire de séance : Magali VALIORGUE

Nombres de membres en exercice : 22

Présents : 10

Pour : 11 (dont 1 pouvoir)

Abstention : 0

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Approbation du compte de gestion 2020
- 2 Vote du compte administratif 2020
- 3 Affectation des résultats
- 4 Vote du budget 2021
- 5 Personnel ALPI
- 6 Participations
- 7 Nouveaux adhérents
- 8 Conventions de prestation de services – non-adhérent
- 9 Questions diverses

S'ajoute un ordre du jour supplémentaire :

- Convention avec le CDG40 « FORMATION ASSISTANT(E) DE GESTION ADMINISTRATIVE DESTINÉE AUX PERSONNES RQTH » (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

DÉLIBÉRATION N° 01
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
Budget principal et budget annexe

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour le Syndicat Mixte ALPI pour l'exercice 2020 par la Paierie Départementale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet

DÉLIBÉRATION N° 02
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
Budget principal et budget annexe

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget principal comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	4 090 017, 69 €
DÉPENSES	3 628 416,64 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 49 365,21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 076 451.41 €
DÉPENSES	996 710,80 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 2 632,43€

- D'adopter le compte administratif 2020 du budget annexe comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	57 261,75 €
DÉPENSES	47 217,16 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 044,59 €

- D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

Magali VALIORGUE, Présidente de l'ALPI, n'ayant pas pris part au vote conformément à l'article L 3312-5 du code général des collectivités territoriales.

DÉLIBÉRATION N° 03
AFFECTATION DES RÉSULTATS
Budget principal et budget annexe

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- Pour le budget principal.
- Après avoir voté le compte administratif,
A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	3 628 416,64 €
Recettes (b)	3 579 051,43 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c=b-a)	-49 365,21 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	510 966,26 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	461 601,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses (a)		996 710,80 €
Recettes (b)		994 078,37 €
Résultat d'investissement de l'exercice (c=b-a)		-2 632,43 €
Solde d'exécution reporté N-1 (d)		82 373,04 €
Solde d'exécution 2020 (e=c+d)		79 740,61 €
Restes à réaliser	Dépenses (f)	82 002,14 €
	Recettes (g)	0,00 €
	Solde (h =f-g)	82 002,14 €
Besoin de financement de l'investissement 2020	si h>e : i = h-e sinon i=0	2 261,53 €

Le solde d'exécution reporté 2020 étant inférieur au besoin de financement de l'investissement, l'affectation est réalisée conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

BUDGET PRINCIPAL - Affectation sur l'exercice 2021	
Compte R 002 - Excédent de fonctionnement reporté	459 339,52 €
Compte R 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 740,61 €
Compte R 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	2 261,53 €

- Pour le budget annexe,
Après avoir voté le compte administratif,
A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET ANNEXE

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses (a)	47 217,16 €
Recettes (b)	44 799,98 €
Résultat de l'exercice (c=b-a)	-2 417,18 €
Résultat reporté N-1 (d)	12 461,77 €
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	10 044,59 €

BUDGET ANNEXE - Affectation sur l'exercice 2021	
Compte R 002 - Résultat d'exploitation reporté	10 044,59 €

- D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N° 04
VOTE DU BUDGET 2021
Budget principal et budget annexe

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- D'adopter le budget principal 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	934 059,20 €	934 059,20 €
FONCTIONNEMENT	4 126 529,52 €	4 126 529,52 €

- D'adopter le budget annexe 2021 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	62 139,59 €	62 139,59 €

- D'autoriser la Présidente à signer tout document à cet effet.

DÉLIBÉRATION N° 05 PERSONNEL – CRÉATION DE POSTES

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- De créer les postes suivants :
 - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à temps complet à compter du 01/05/2021,
 - 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 01/07/2021.

Ces agents exercent respectivement les fonctions suivantes :

- Développeur informatique au sein du service E-communication du Pôle e-administration,
- Technicien informatique chargé de l'assistance téléphonique de niveau au sein du service « logiciels » du pôle Assistance.
- Précise que :
 - la rémunération et la durée de carrière des agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emplois concernés,
 - Madame la Présidente est chargée de procéder aux recrutements,
 - les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant sont inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 06 NOUVELLES PARTICIPATIONS

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- De prendre acte des nouvelles participations pour les adhérents et les non adhérents (voir détail en pièce annexe)

Adhérents :

- Participations pour Plan d'Accompagnement Technique (P.A.T)
- Participations pour Service Exceptionnel
- Participations pour Formations individuelles et groupes
- Droits d'utilisation et assistance des logiciels Elections – Etat Civil – Finances – Paye GRH « Pack Mairie »
- Assistance de logiciels libres destinés à la création de sites internet

Non-adhérents :

- Tarifs H.T pour Plan d'Accompagnement Technique (P.A.T)
 - Tarifs H.T pour service Exceptionnel
 - Tarifs H.T pour droits d'utilisation des logiciels d'aide sociale et modules complémentaires
 - Tarifs H.T création ou mise à jour de sites internet
- De prendre acte de l'ensemble des autres participations pour les adhérents et des non-adhérents pour l'année 2021.
 - D'autoriser la Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 07 NOUVELLES ADHÉSIONS/RÉSILIATION

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- De valider les adhésions suivantes :

Nouveaux adhérents	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Fourniture et production de logiciels	Haut-débit
Lycée DARMANTE à CAPBRETON	x		x	
SIVU LE LUY DE FRANCE à Castaignos-Souslens	x	x	x	x

- D'autoriser la Présidente pour signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N° 08 CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LES NON ADHÉRENTS
--

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- D'approuver les conventions ci-après :
 - L'Association Maison du Logement à Dax pour plusieurs prestations :
 - o Gestion et administration Wifi Cigale : 756 euros TTC
 - o Logiciel de gestion des courriers : 180 euros TTC
 - o Zimbra 142.80 euros TTC
 - Le CAUE : pour la plateforme des marchés publics :
 - o 90 euros la première année et 70 euros les années suivantes
 - Le Comité Départemental du tourisme : pour la plateforme des marchés publics
 - o 90 euros la première année et 70 euros les années suivantes

- L'Amicale Laïque Rionnaise :
 - o Logiciel Enfance Jeunesse Mushroom : 6 000 € HT la 1ère année puis 800 € HT les années suivantes
 - o Portail Familles Mushroom : 1 200 € HT la 1ère année puis 700 € HT les années suivantes
 - La Maison de l'Europe des Landes Wipsee pour l'accès à la centrale d'achat informatique.
-
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

**DÉLIBÉRATION N° 09
CONVENTION AVEC LE CDG « FORMATION ASSISTANT(E) DE GESTION
ADMINISTRATIVE DESTINÉE AUX PERSONNES RQTH »
(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)**

Après en avoir délibéré, LE **COMITÉ SYNDICAL A DECIDÉ** :

- D'approuver la convention de partenariat pour la formation d'assistant(e) de gestion budgétaire, financière et comptable destinée aux demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.
- La convention prendra effet à compter de sa date de signature et se poursuivra jusqu'à la date de fin du dispositif de formation, soit le 31 décembre 2021.
- De prendre acte que la participation financière du CDG pour la mise à disposition de formateurs par l'ALPI est fixée à 1920 euros.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document à cet effet.

QUESTION DIVERSE

Le directeur informe le comité syndical que l'ALPI est homologué RGS (Référentiel Général de Sécurité) par arrêté en date du 31 mars 2021. L'ALPI a été accompagnée par M. Jacques FOUCAULT, consultant. L'objectif a été de comprendre et de corriger les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information et de mener, en interne, un plan d'actions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

À Mont de Marsan, le 13 avril 2021
La Présidente de l'ALPI Magali VALIORGUE